

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en qualité de sapeur-pompier volontaire du sapeur 1ère classe Stéphanie CAYLUS du CIS LACROUZETTE

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de centre,

VU l'avis favorable du comité de centre de LACROUZETTE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

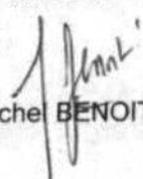
**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Stéphanie CAYLUS, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours de LACROUZETTE, est nommée au grade de caporal à compter du 1er novembre 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **08 NOV. 2016**



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.**